

## **Procès-verbal du Comité Syndical extraordinaire, le 5 février 2019**

*Le cinq février deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du comité syndical du Syndicat du moyen Adour landais se sont réunis au Pôle associatif de Souprosse sous la Présidence de Monsieur Christian Ducos.*

**Délégués présents** : Mme De Sousa et MM. Berthoux, Suberchicot, Juzan, Tauzin Daniel, Cardonne, Dupouy Yves, Tauzin Arnaud, Pomiès, Heinrich, Cérissère, Climent-Martinez, Desblancs, Duffourcq, Noyelle, Labat, Urolatégui, Ducos, Gaillardet, Lagrola, Pontarasse, Courdoy, Suzan

**Délégués excusés ayant donné pouvoir** : Monsieur Heitz Jean-Louis avait donné pouvoir à Monsieur Suberchicot Daniel, Monsieur Soulé José avait donné pouvoir à Monsieur Pomiès Claude, Monsieur Labarbe Dominique avait donné pouvoir à Monsieur Desblancs Francis et Monsieur Dupau Alain avait donné pouvoir à Monsieur Christian Ducos.

**Délégués excusés** : Mme Maury et MM. Ganthier et Kruzinski.

**Délégués absents** : Mme Rabaud-Favereau et MM. Bordes, Dubourdieu, Dourthe, Lafenêtre, Brethes, Dufourc, Dupouy André, Dargelos, Napias, Bareyt, Morlaes.

**Référents présents (non votants)** : Mmes Brault, Brettes, MM. Mallet, Saint-Paul, Carrincazeaux, Lavielle, Cardeneau.

**Autres personnes présentes non votantes** : Mme Michel représentante des services de l'Agglomération du Grand Dax, M. Mengin du Service Milieux Aquatiques du Département des Landes, Mme Dunoguier de l'Institution Adour et Mme Tastet, MM. Dupuy du Syndicat.

**Secrétaire de séance** : M. Lagrola

### **Ordre du jour** :

- Présentation du Syndicat du Moyen Adour Landais (SIMAL)
- Election du Président
- Détermination du nombre de vice-présidents et de membres du bureau
- Election des vice-présidents
- Election des membres du bureau
- Election des membres de la commission consultative des marchés

## 1. Présentation du Syndicat du Moyen Adour Landais

En introduction, M. Ducos accueille les nouveaux membres du comité syndical.

Les deux techniciens se relayent pour effectuer une brève présentation du SIMAL.

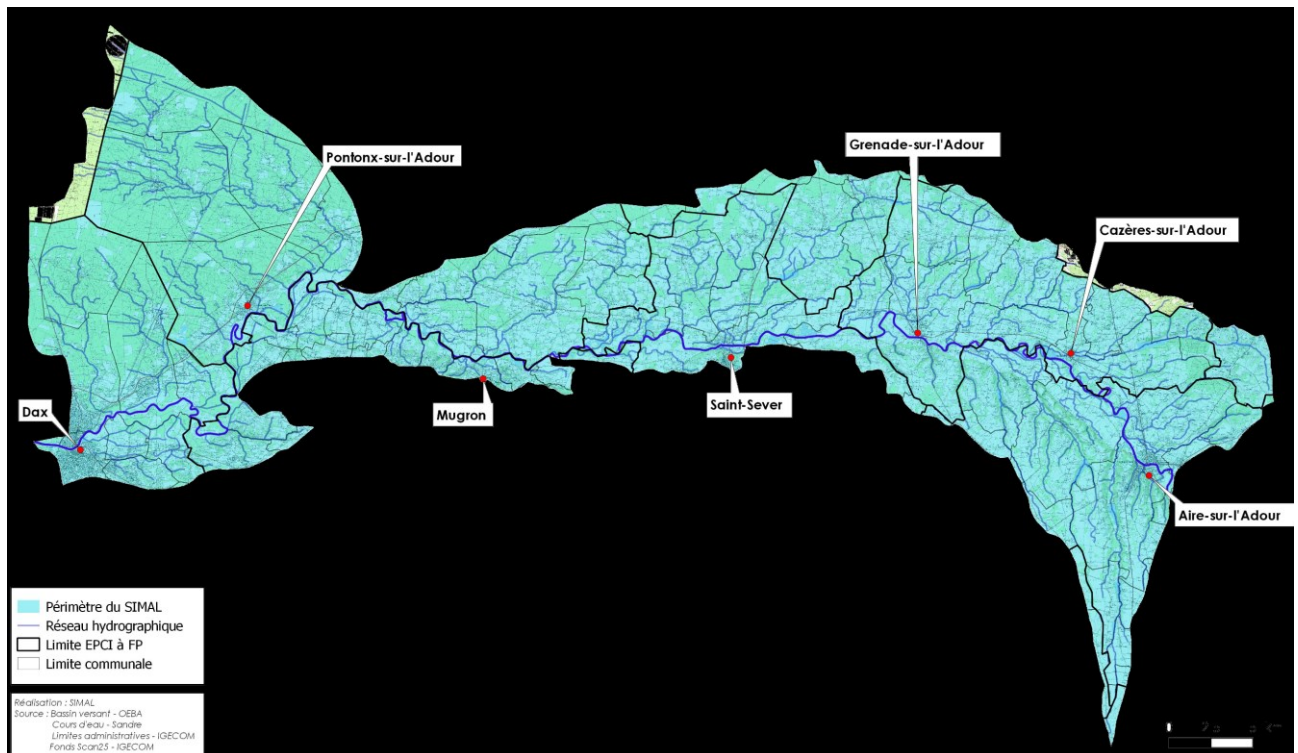
### Le syndicat est compétent sur 9 EPCI regroupant au total 84 communes :

- La communauté des communes du Bas Armagnac
- La communauté des communes des Luys en Béarn
- La communauté des communes d'Aire sur l'Adour
- La communauté des communes du Pays Grenadois
- La communauté des communes Chalosse Tursan
- Mont de Marsan agglomération
- La communauté des communes Terres de Chalosse
- La communauté des communes Pays Tarusate
- La communauté d'agglomération du Grand Dax

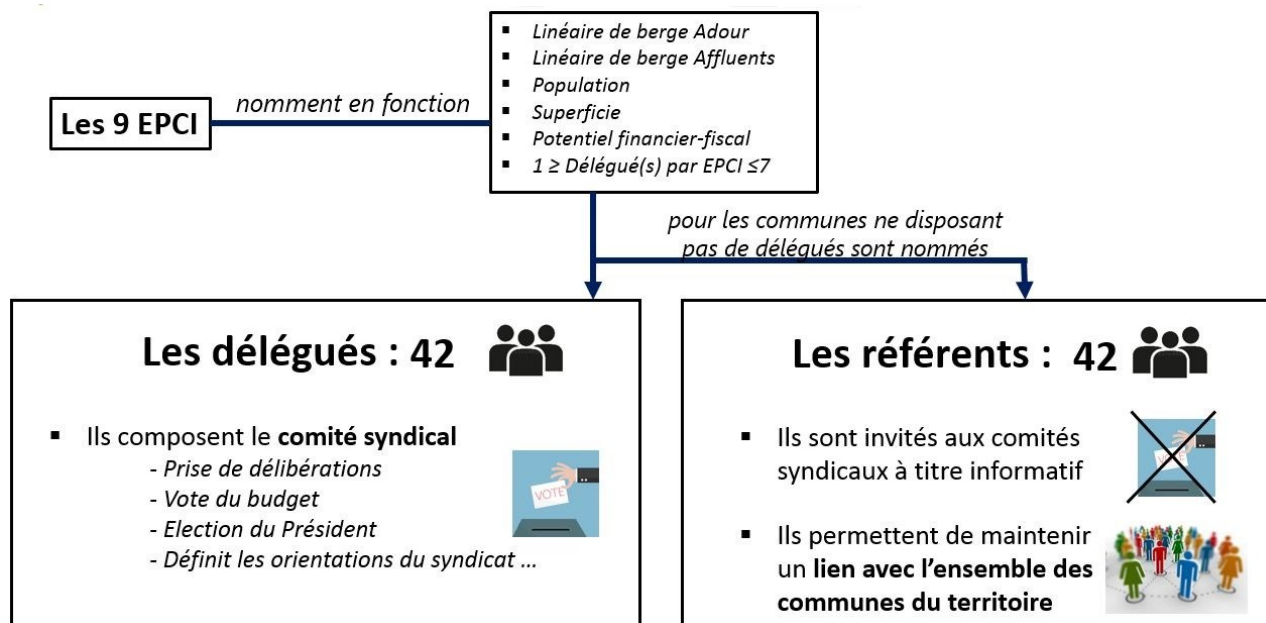
### Le réseau hydrographique du SIMAL est composé de :

- 110 km d'Adour
- 160 km d'affluents principaux : le Luzou, le Marrein, l'Arroudet, le Gioulé, le moulin de Bordes, le moulin de Barris, le Bos, le Vergoignan, le Bayle, le Baillié, le Lourden, le Brousseau...
- 1100 km d'affluents secondaires.

### Le périmètre du SIMAL :



## La représentativité au sein du SIMAL :



## Les compétences du SIMAL :

### Les compétences obligatoires :

- **En matière de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques :**
  - L'entretien et l'aménagement des cours d'eau et milieux aquatiques associés ;
  - L'accompagnement, l'amélioration et la restauration de la dynamique fluviale ;
  - La gestion de la végétation, la lutte contre l'instabilité de berge ;
  - La mise en œuvre de plantations d'essences locales adaptées ;
  - L'enlèvement des embâcles...;
- **En matière de préservation des éléments patrimoniaux liés à l'hydrosystème Adour et à son bassin versant :**
  - D'assurer la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux d'aménagement ;
  - La restauration d'habitats piscicoles ;
  - La préservation des espèces protégées et la lutte contre les espèces végétales envahissantes,
- **De contribuer à la réalisation des actions suivantes :**
  - L'élaboration de supports pédagogiques ou de communication
  - La mise en œuvre de démarches de définition d'objectifs ou de programmes de gestion spécifiques ;
- **En matière de gestion de participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée et durable des cours d'eau dont il a la charge, et dans ce cadre :**
  - D'avoir un rôle d'animation, de coordination et de sensibilisation sur le territoire, auprès du grand public ;
  - D'assurer la maîtrise d'ouvrage d'études d'acquisition de connaissances et de diagnostic sur les cours d'eau ...

### Les compétences optionnelles :

- **En matière de mise en valeur des éléments patrimoniaux liés à l'hydrosystème Adour et à son bassin versant :**
  - D'assurer la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux d'aménagement visant à contribuer à la valorisation des sites associés à l'hydrosystème Adour et son bassin versant, présentant un intérêt patrimonial (naturel, paysager, culturel, architectural, de loisirs) ;
  - La conception d'itinéraires de découverte ;
  - L'aménagement de sentiers, de sites, et de points d'accès au fleuve à usage de loisirs ;

### L'équipe technique du SIMAL :

Pour mener à bien l'ensemble de ces missions, l'équipe technique est composée de :



Michaël DUPUY  
Technicien rivière  
06.074.54.37.84



Alice TASTET  
Chargée de mission Sentier / Itinéraire nautique / Animation  
06.74.90.05.10

## **2. Election du Président**

M. Pierre Dufourcq, en tant que doyen de séance, préside l'élection et fait appel à candidature. M. Christian Ducos propose sa candidature à la présidence du syndicat. Aucune autre candidature ne s'étant déclarée, M. Dufourcq fait procéder au vote à bulletin secret.

**Monsieur Christian Ducos ayant recueilli la totalité des suffrages, est élu Président du Syndicat du moyen Adour landais à l'unanimité.**

## **3. Détermination du nombre de vice-présidents et de membres du bureau**

M. Ducos indique que les statuts du SIMAL prévoient que le nombre de vice-présidents et de membre du Bureau soient déterminé par délibération du comité syndical. Il est proposé de conserver le même nombre de vice-présidents et propose une composition du bureau comprenant le Président, les Vice-Présidents et 8 membres élus.

**Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le maintien du nombre de vice-présidents et le nombre de 8 membres pour la composition du bureau.**

#### **4. Election des vice-présidents**

M. Ducos appel à candidature pour les postes de vice-présidents.

Mme Maury Martine et M. Labarbe Dominique sont absents mais ont fait part de leur désir de reconduire leur candidature.

M. Ducos fait procéder au vote à bulletin secret.

**Madame Martine Maury et monsieur Dominique LABARBE ayant recueilli la totalité des suffrages sont élus vice-présidents du Syndicat du moyen Adour landais à l'unanimité.**

#### **5. Election des membres du bureau**

M. DUCOS précise qu'il souhaiterait que l'ensemble des EPCI soient représentés au sein du bureau. Ne possédant pas d'enjeu déterminant sur son territoire, les communautés des communes du Bas Armagnac et des Luys en Béarn, n'ont pas émis le souhait d'être représentées au sein du bureau. Pour Mont de Marsan Agglomération, les délégués sont déjà fortement impliqués et sollicités sur le syndicat du Midou et de la Douze et sur le syndicat de la Midouze, ils ne préfèrent pas siéger au bureau car ils seraient peu disponibles.

Les membres du comité syndical qui proposent leur candidature pour le Bureau sont :

- M. DUFOURCQ (CdC Pays Grenadois)
- M. LAGROLA (CdC Terres de Chalosse)
- M. COUDROY (CdC Terres de Chalosse)
- M. DESBLANC (CdC Pays Grenadois)
- M. BERTHOUX (Grand Dax)
- M. UROLATEGUI (CdC Pays Tarusate)
- M. JUZAN (CdC Chalosse Tursan)
- M. POMIES (CdC d'Aire sur l'Adour)

**L'ensemble des membres du bureau ont obtenu la majorité absolue au 1er tour et ont été élus membres du bureau par les membres du comité syndical.**

#### **6. Election des membres de la commission consultative des marchés**

Vu les procédures de commande publique portées par le syndicat, il n'est pas nécessaire de composer une Commission d'Appel d'Offre. Monsieur le Président propose de constituer une commission consultative des marchés, qui aura pour objet d'examiner les candidatures et des offres.

La commission consultative des marchés est composée de 5 titulaires, dont le Président, et 5 suppléants.

Une seule liste soumet sa candidature :

Membres titulaires :

- M. DUCOS, président
- M. LABARBE
- Mme MAURY
- M. JUZAN
- M. CARDONNE

Membres suppléants :

- M. COUDROY
- M. UROLATEGUI
- M. DUPAU
- M. BERTHOUX
- M. POMIES

**Cette liste ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour et étant la seule liste à se présenter, a été élue pour constituer la Commission consultative des Marchés.**

***La réunion du comité syndical extraordinaire s'achève à 18h35***